



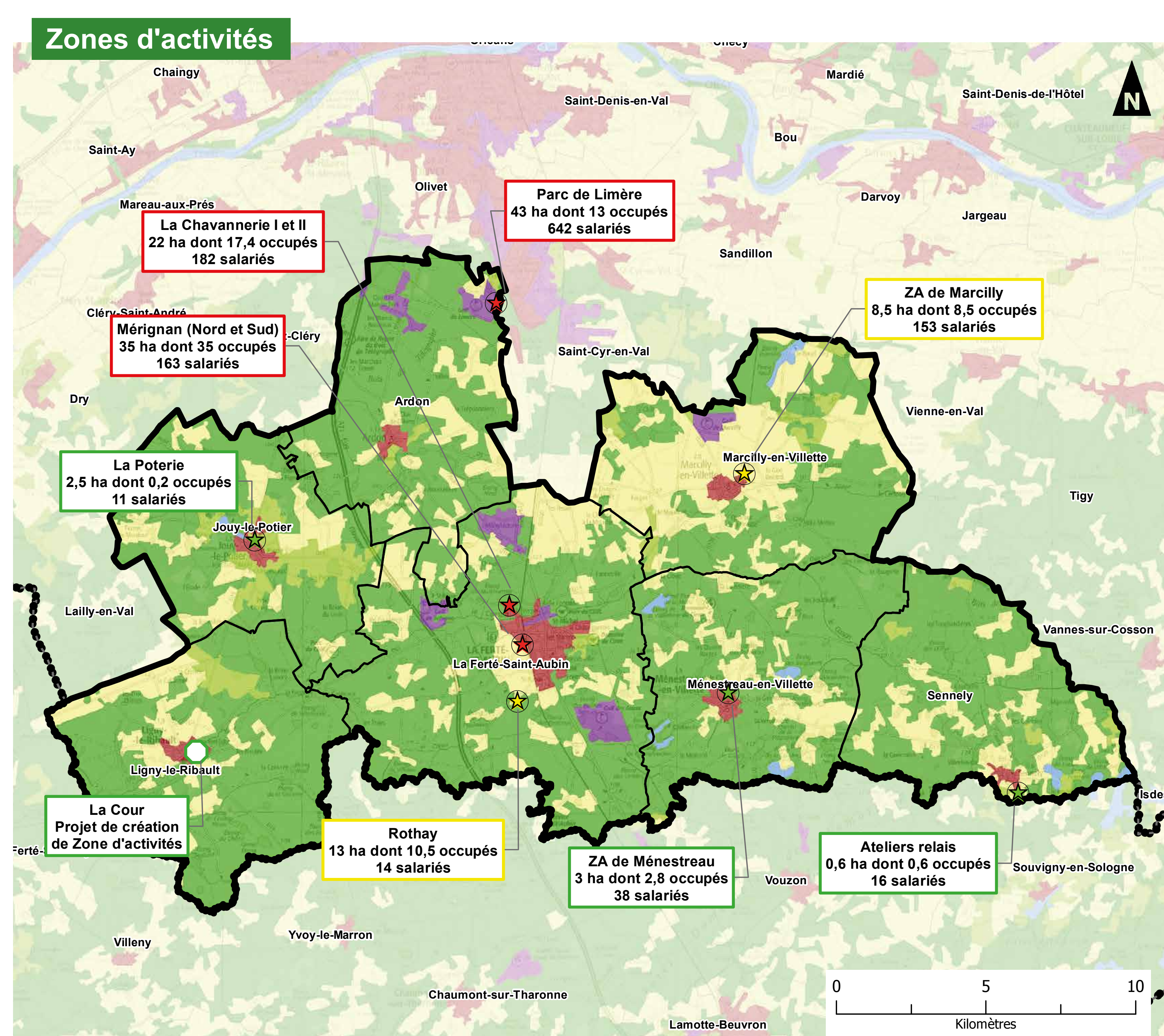
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

**PLUi**

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

## ..... ③ TRAVAILLER ET SE DEPLACER

Un territoire dynamique, marqué par une présence accrue de la forêt et connecté à la métropole orléanaise



### Quelques chiffres

- 9 526 actifs pour 4 238 emplois en 2016 sur le territoire intercommunal
- 9 zones d'activités existantes à vocation industrielles, artisanales et/ou commerciales dont certaines arrivent à saturation en termes de disponibilités foncières
- De nombreuses migrations journalières domicile-travail vers le bassin d'emplois d'Orléans Métropole (environ 3 600 actifs)
- 3 importants employeurs :
  - Thales/TDA** : la Ferté-Saint-Aubin, environ 450 salariés
  - Maquet** : Ardon, environ 350 salariés
  - IKEA** : Ardon, environ 200 salariés

### Un espace boisé déjà fortement encadré

- 97 % de la forêt de la Communauté de Communes des Portes de Sologne est privée
- Les forêts publiques sont tournées vers une vocation de loisirs
- 237 plans de gestion dont 85% sont gestion durable et 22 autres plans de gestions simples qui permettent une exploitation de la forêt équilibrée et respectueuse de l'environnement
- Un fort potentiel de développement de la filière bois
- Une urbanisation de plus en plus proche de la forêt
- Une problématique liée d'enrillagement



### Occupation du sol en 2012

- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication et golf
- Terres arables et vergers
- Prairies
- Forêts et milieux semi-naturels
- Marais et surfaces en eau

- Zone majeure
- Zone structurante
- Zone de proximité
- Zone en projet

### Un espace agricole qui tend à s'effacer

- 50 sites d'exploitation recensés sur le territoire intercommunal dont une majorité sur la seule commune de Marcilly-en-Villette
- Une problématique d'enrichissement des terres notamment en raison de la concurrence des activités de loisirs (chasse, équestre, etc.)
- Des difficultés de circulation liées principalement aux effets « bourgs »

## Des connexions à renforcer et des flux à encadrer

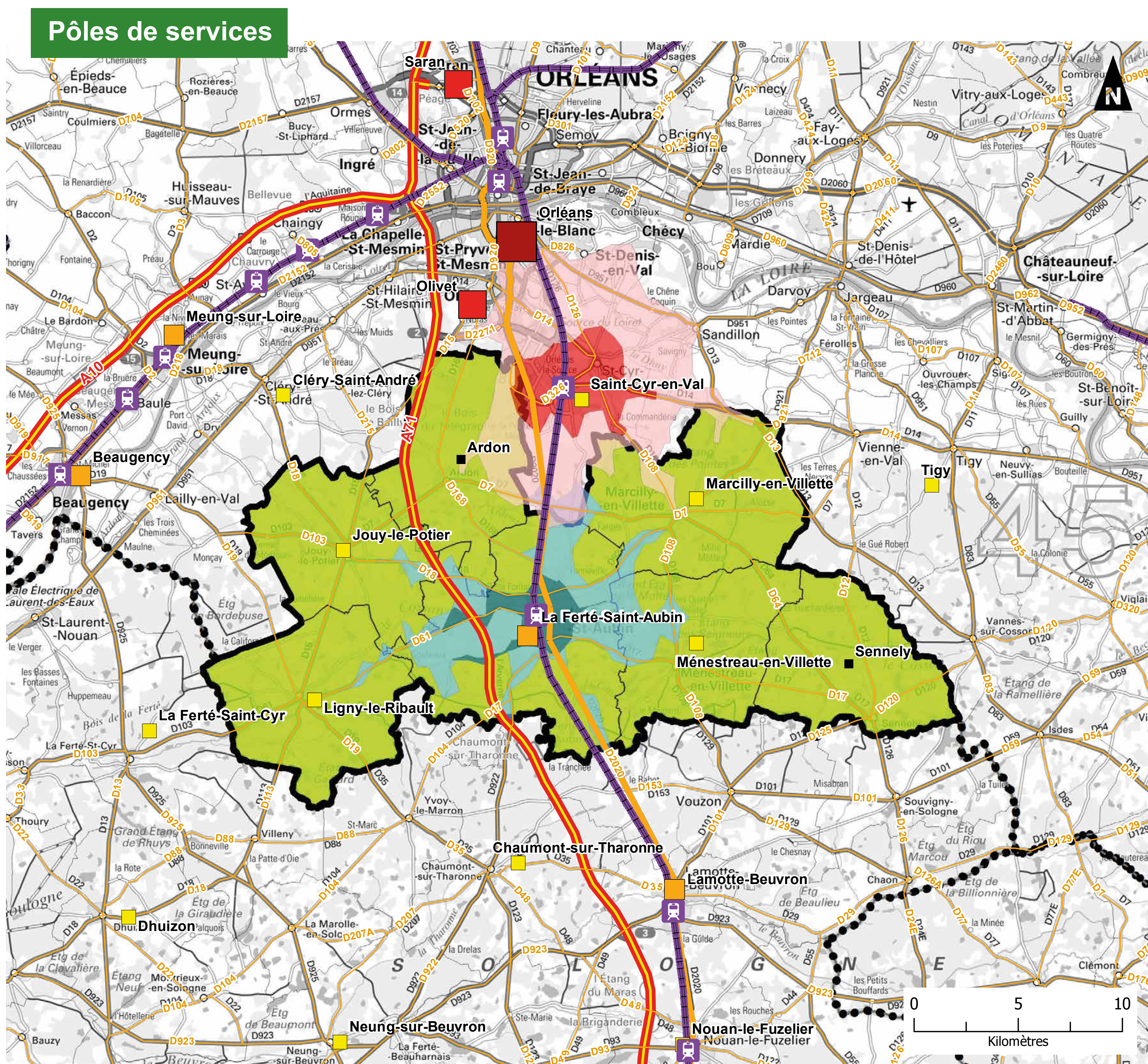
- Un réseau de circulation essentiellement axé Nord-Sud
- Un maillage routier dense
- Un axe capitalisant les flux vers Orléans : la RD 2020 (traversant La Ferté-Saint-Aubin)
- La réalisation du pont Jargeau pouvant accroître les flux routiers sur le territoire intercommunal
- La sécurisation des axes les plus fréquentés traversant des bourgs (des entrées de bourgs à qualifier et sécuriser)
- La traversée de l'A71 sans entrée/sortie directe sur le territoire
- Des lignes de bus adaptées au contexte rural du territoire
- 6,5% des ménages ne sont pas motorisés (enjeu d'accessibilité aux services et commerces)
- Une desserte ferroviaire à valoriser (amélioration des accès, revitalisation du secteur de la gare)
- Un développement timide du covoiturage (2 aires de covoiturage sur Jouy-le-Potier et La Ferté-Saint-Aubin)



Gare ferroviaire de La Ferté-Saint-Aubin - © auddicé



Projet de déviation de Jargeau - © département du Loiret



- Communauté de Communes des Portes de Sologne
- Limites communales
- Limites départementales
- Commune rurale
- Pôle d'équipements de proximité
- Pôle d'équipements intermédiaire
- Pôle d'équipements supérieur
- Pôle métropolitain

- Gare de voyageurs
- Voie ferrée
- Route départementale
- Autoroute
- Route départementale
- Nationale



Vue sur l'A71 depuis la route de Ligny-le-Ribault - © Google



La RD 2020 dans le centre de La Ferté-Saint-Aubin - © auddicé

La Communauté de Communes est accompagnée par une équipe projet pluridisciplinaire

Pour le volet urbanisme



Pour le volet environnement

